



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

À la session ordinaire du 6 mars 2017

Étaient présents :

le maire	M. Robert Duteau
les conseillères et conseillers :	Mme Sylvie Faille Mme Estelle Muzzi Mme Josyane Ledoux M. Jean-Louis Tinant M. Daniel Garceau
Absent :	M. Denis Robert

formant quorum sous la présidence du maire.

Aussi présent, le Directeur général, secrétaire-trésorier, M. Daniel Striletsky.

Pensée

RÉSOLUTION 2017-36

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour de la session ordinaire du 6 mars 2017 en ajoutant le point 15c), colloque loisirs.

1. Adoption de l'ordre du jour de la session ordinaire du 6 mars 2017
2. Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 6 février 2017
3. Acceptation et paiement des comptes du mois de février 2017
4. Résolution : Attestation de conformité des dépenses pour l'Entretien du Réseau Routier Local pour 2016
5. Résolution : Entériner l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire – Fourniture de sel de déglçage MRC pour l'hiver 2017-2018
6. Résolution : Caravane des cultures
7. Résolution : Autorisation au Directeur général et à l'adjointe : congrès de l'ADMQ 14 au 16 juin 2017
8. Résolution : Demande d'ajustement de salaire
9. Résolution : Autorisation au directeur général pour assister à la vente pour non-paiement des taxes et d'achat en cas de non vente
10. Congé de Pâques : fermeture du Bureau le vendredi 14 avril et au frais de l'employé pour le lundi 17 avril 2017
11. Résolution : Demande d'appui – Règl. Sur le traitement des élus municipaux
12. Incendie et Premiers répondants :
 - a) Résolution : Plan d'intervention de l'entraide mutuel avec le Clinton County
 - b) Résolution : Appel d'offres pour un camion « Unité d'intervention »
13. Sécurité civile :
14. Voirie :
15. Parc :
 - a) Résolution : Adoption des tarifs et vocation
 - b) Résolution : Demande de candidature de moniteur pour camp de jour avec annonce faite dans le journal
16. Concordance au nouveau schéma :
17. Bibliothèque :
18. Politique familiale :
19. Politique amies des Aînés MADA :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

20. Divers :

- a) Information : Demande d'aide financière PIC150 - refusé
- b) Résolution : Demande d'appui : Permettre la participation aux séances extraordinaires par voie électronique
- c) Résolution : Demande d'appui : ATPA Association des Travaux Publics d'Amérique dans sa démarche d'orientation stratégique
- d) Résolution : La Tournée Alzheimer
- e) Résolution : Demande de don de « La Marche pour l'Alzheimer »
- f) Résolution : Demande de don de la Société Alzheimer Hut-Richelieu
- g) Résolution : Avril mois de la jonquille
- h) Résolution : Demande de don : Société canadienne du cancer par achat jonquilles
- i) Invitation : Traditionnel souper bénéfique de Sourire sans fin
- j) Invitation : Traditionnel souper bénéfique de l'Évêque de Saint-Jean-Longueuil

21. Information :

- a) Auditeur Michel Beaulieu – Engagement et responsabilités
- b) Accusé de réception : Résolution 2017-32 Québec en santé
Ministre finances
- c) Accusé de réception : Résolution 2017-32 Québec en santé M.
Billette
- d) Ristourne : MMQ Mutuelle des Municipalités du Québec
- e) Procès- verbal du 11 janvier 2017 de la MRC
- f) Compte rendu du Comité de la politique culturelle et du
patrimoine MRC
- g) CISSS : Politique de gestion des parcs de stationnement
- h) CISSS : Rapport annuel
- i) Version finale du rapport de la MRC du PISRMM Plan
d'Intervention de Sécurité Routière en Milieu Municipal
- j) Sûreté du Québec : Renouvellement des ententes de service
- k) Programme d'assistance financière aux célébrations locales de la
Fête Nationale du Québec

22. Période de question

RÉSOLUTION 2017-37

Il est proposé par M. Jean-Louis Tinant, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la session ordinaire du 6 février 2017.

RÉSOLUTION 2017-38

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par M. Jean-Louis Tinant et résolu à l'unanimité que soient acceptés et payés les comptes de février 2017 de la liste en annexe.

Du chèque 54428 au chèque 54566 inclusivement, le total est:
166 929.23\$

Le fonds de roulement est de : 600 000.00\$

Le montant disponible au fonds de roulement pour 2017 est de : ... 600 000,00\$

Les intérêts du mois ne sont pas encore comptabilisés.

RÉSOLUTION 2017-39

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que le Conseil de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle confirme que l'utilisation de la compensation visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, est conforme aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local pour l'année 2016.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2017-40

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit entériné le choix du plus bas soumissionnaire pour la fourniture de sel de déglacage pour l'hiver 2017-2018 tel que soumis à l'appel d'offres regroupé de la M.R.C. Jardins-de-Napierville, soit Compass Minerals Canada Corp. au coût de 94.01\$ la tonne métrique avec taxes en sus (108.08\$ avec taxes) et livré au 114, rang Saint-Claude à Saint-Bernard-de-Lacolle.

RÉSOLUTION 2017-41

Il est proposé par M. Jean-Louis Tinant, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit autorisé la Caravane des Cultures, projet du CLD des Jardins-de-Napierville, à s'arrêter à Saint-Bernard-de-Lacolle au centre communautaire Jules-Romme ainsi qu'au Parc régional St-Bernard pour faire la vente des produits maraîchers locaux, les mardi de 16 à 19h.

RÉSOLUTION 2017-42

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soient autorisés le directeur général et la directrice générale adjointe à participer au congrès de l'ADMQ les 14, 15 et 16 juin 2017. Que soient autorisés les frais d'inscription et les dépenses reliés à ce congrès.

RÉSOLUTION 2017-43

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit autorisée une augmentation de salaire à Mme Stéphanie Leblanc pour s'établir à 20.00\$ de l'heure.

RÉSOLUTION 2017-44

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit autorisé le directeur général à participer à la vente, par la MRC des Jardins-de-Napierville, des immeubles mis en vente pour non-paiement des taxes et qu'il soit autorisé à acheter au nom de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle les immeubles de son territoire pour lesquels il n'y a pas de proposition d'achat.

RÉSOLUTION 2017-45

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par M. Jean-Louis Tinant et résolu à l'unanimité que le conseil reconnaisse vendredi le 14 avril comme jour férié et autorise que le bureau soit fermé le lundi 17 avril 2017, et que la rémunération pour cette journée soit aux frais des employés.

RÉSOLUTION 2017-46

- CONSIDÉRANT que les règles en matière de rémunération des élus peuvent être interprétées de plusieurs façons;
- CONSIDÉRANT que le Ministère des Affaires Municipales et Occupation du Territoire (MAMOT) devrait avoir comme mission de travailler avec les élus municipaux et non de les blâmer sur la place publique, suite à la conclusion d'une enquête;
- CONSIDÉRANT que les municipalités peuvent être confrontées à des plaintes de citoyens;
- CONSIDÉRANT que certaines dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* sont imprécises et portent à une interprétation des élus municipaux selon leur compréhension et qui agissent de bonne foi;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

CONSIDÉRANT que les conclusions ou commentaires suite au traitement d'une plainte visant les élus peuvent se retrouver dans les médias et entacher leurs réputations ainsi que ceux du monde politique;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Estelle Muzzi, appuyé par M. Jean-Louis Tinant et résolu à l'unanimité :

QUE ce conseil demande au Ministère des Affaires Municipales et Occupation du Territoire (MAMOT) de réviser la *Loi sur le traitement des élus municipaux* de manière à préciser les types de réunions donnant droit aux versements d'un jeton de présence et d'imposer aux municipalités des tarifs clairs et précis concernant le remboursement des dépenses de voyages (hôtel, repas, kilométrage, etc.) ;

QUE ce conseil demande à la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) de prendre en charge le suivi de ce dossier auprès du MAMOT;

QU' une copie de cette résolution soit transmise à Monsieur Martin Coiteux, Ministre des Affaires Municipales, à la Fédération Québécoise des Municipalités ainsi qu'à la MRC des Jardins-de-Napierville.

RÉSOLUTION 2017-47

Il est proposé par M. Jean-Louis Tinant, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que le Conseil de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle représenté par monsieur Robert Duteau, maire, autorise le Service Incendie de Saint-Bernard-de-Lacolle à continuer de participer au Plan d'entraide mutuelle du Clinton County (révision de 2004) incluant la révision de 2017.

RÉSOLUTION 2017-48

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit acceptée la vocation de camp de jour sportif pour 2017 et que soient acceptés les tarifs pour le camp de jour 2017 comme suit :

Tarif pour le camp de jour 2017

Résidants

	1er	2e	3e
À la semaine	51.00 \$	48.00 \$	45.00 \$
Par jour =	10.20 \$	9.60 \$	9.00 \$
Forfait 3 semaines	1er	2e	3e
	143.00 \$	137.00 \$	125.00 \$
Par jour =	9.53 \$	9.13 \$	8.33 \$
Forfait 6 semaines	1er	2e	3e
	268.00 \$	255.00 \$	235.00 \$
Par jour =	8.95 \$	8.50 \$	7.83 \$
Forfait 9 semaines	1er	2e	3e
	373.00 \$	355.00 \$	327.00 \$
Par jour =	8.29 \$	7.89 \$	7.27 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

Prix pour forfait à la semaine.

3 semaines x 5 jours = 15 jours, tout ce qui est en bas de 15 jours est payable à la journée

Exemple: 3 semaines à 3 jours par semaine = 9 jours = payables à la journée 9 X 10,20\$

6 semaines x 5 jours = 30 jours tout ce qui est en bas de 30 jours est payable au forfait de trois semaines

Exemple: 6 semaines à 3 jours par semaine = 18 jours = payables au forfait 3 semaines

18 jours X 9,53\$ pour le 1er enfant, 9,10\$ pour le deuxième etc.

Calculer les forfaits par jour

De 1 à 15 jours = forfait à la journée

De 15 à 30 jours = forfait de 3 semaines

De 30 à 45 jours = forfait de 6 semaines

45 jours = forfait 9 semaines.

Même chose pour les forfaits non-résidents.

Chèques pour le 30 juin, 15 juillet, 31 juillet.

Tarif pour le camp de jour 2017

Non résident



Frais de Service de Garde:

	1er	2e	3e		1er	2e	3e
À la semaine	63.25 \$	61.25 \$	57.25 \$	À la semaine	25.00 \$	22.50 \$	20.00 \$
À la journée	12.65 \$	12.25 \$	11.45 \$	À la journée	5.00 \$	4.50 \$	4.00 \$
Forfait 3 semaines	1er	2e	3e	3 semaines	1er	2e	3e
	174.75 \$	168.75 \$	155.25 \$		75.00 \$	67.50 \$	60.00 \$
Coût par jour =	11.65 \$	11.25 \$	10.35 \$	Coût par jour	5.00 \$	4.50 \$	4.00 \$
Forfait 6 semaines	1er	2e	3e	6 semaines	1er	2e	3e
	331.50 \$	316.50 \$	291.00 \$		150.00 \$	135.00 \$	120.00 \$
Coût par jour =	11.05 \$	10.55 \$	9.70 \$	Coût par jour	5.00 \$	4.50 \$	4.00 \$
Forfait 9 semaines	1er	2e	3e	9 semaines	1er	2e	3e
	461.25 \$	438.75 \$	402.75 \$		225.00 \$	202.50 \$	180.00 \$
Coût par jour =	10.25 \$	9.75 \$	8.95 \$	Coût par jour	5.00 \$	4.50 \$	4.00 \$

Calcul des forfaits par jour

De 1 à 14 jours = forfait à la journée

De 15 à 29 jours = forfait de 3 semaines

De 30 à 40 jours = forfait de 6 semaines

De 41 jours à 45 jours = forfait 9 semaines.

Addition du Forfaits avec le Service de Garde:

EX 1: le 1er enfant pour 1 semaine (5 jours):	63.25 \$	25.00 \$	88.25 \$
2e enfant pour 6 semaines (30 jours):	316.50 \$	135.00 \$	451.50 \$
le 3e enfant pour 9 semaines (45 jours):	402.75 \$	180.00 \$	582.75 \$

Total pour la famille Exemple 1:

1 122.50 \$

Il n'y a pas de remboursement possible pour les journées non utilisées

Païement en trois versements égaux:

Chèques postdatés pour le 30 juin, 15 juillet, 31 juillet.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2017-49

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit publié un appel de candidatures pour le poste d'animateur (trices) de camp de jour pour la saison estivale 2017, si nécessaire, et que l'appel soit publié dans le journal Coup d'œil.

RÉSOLUTION 2017-50

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Estelle Muzzi et résolu à l'unanimité que soient autorisés le responsable du Parc et la coordonnatrice adjointe de participer au Rendez-vous Québécois du loisir rural à Pohénégamook du 3 au 5 mai 2017, que soient autorisés les frais d'inscription et les dépenses reliés à ce rendez-vous.

RÉSOLUTION 2017-51

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit autorisée la responsable de la bibliothèque à facturer, comme travailleur autonome, un montant de 4 000.\$ par année pour la gestion de la bibliothèque.

RÉSOLUTION 2017-52

ATTENDU que lors de séances extraordinaires du conseil, il est souvent difficile d'obtenir la présence physique de tous les membres du conseil;

ATTENDU que lors de séances extraordinaires du conseil, il serait utile que la participation à ces séances puisse se faire de façon électronique, ce qui favoriserait la participation de tous les membres du conseil à ce type de séance;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 164.1 du *Code municipal du Québec*, seules certaines municipalités se sont vues octroyer le droit à une participation à des séances du conseil par téléphone ou autres moyens électroniques;

ATTENDU que le Gouvernement du Québec a déjà permis, outre les cas de l'article 164.1 du *Code municipal du Québec*, la présence de membres du conseil à des séances du conseil par voie électronique, dont notamment, sans restreindre la généralité de ce qui précède, dans les cas suivants :

i. Dans le décret 371-2003 concernant le regroupement de la Ville de La Tuque, du Village de Parent et d'autres municipalités en son article 27 permettant aux membres du conseil provenant de la Municipalité de Parent d'être présents par voie électronique;

ii. Dans la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ c. S-2.2) en son article 46 permettant à tout conseil municipal de tenir des séances par voie électronique dans le cas où il y a un état d'urgence;

iii. Dans la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) où un membre du conseil d'une société de transport en commun peut assister à toute assemblée via un moyen électronique (article 37);

ATTENDU que les membres du conseil des CLD (centres locaux de développement) peuvent participer par voie électronique aux séances des conseils d'administration;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

ATTENDU qu'il serait opportun que les membres du conseil puissent participer à des séances extraordinaires du conseil par voie électronique, soit par téléphone ou tout autre moyen électronique de communication permettant à ce membre du conseil non physiquement présent lors d'une séance extraordinaire d'être entendu par les autres membres du conseil et le public;

ATTENDU que la possibilité d'assister aux séances extraordinaires du conseil par voie électronique faciliterait la participation aux conseils municipaux des jeunes représentants ayant des familles;

En conséquence, il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Josyane Ledoux et unanimement résolu :

DE demander au Gouvernement du Québec d'amender le *Code municipal du Québec* et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre que lors de séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires.

DE transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, aux députés provinciaux Guy Leclair et Stéphane Billette ainsi qu'aux municipalités du Québec et MRC du Québec, pour appui.

RÉSOLUTION 2017-53

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit préparé un accueil pour M. Réjean Gélinau et que soient avisés les citoyens de sa présence à la Municipalité le 7 avril à 14h30.

RÉSOLUTION 2017-54

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit émis un don au montant de 200.00\$ à l'organisme La Marche pour l'Alzheimer.

RÉSOLUTION 2017-55

CONSIDÉRANT QU' en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie ;

CONSIDÉRANT QUE le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare ;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public ;

CONSIDÉRANT QUE le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie ;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Josyane Ledoux, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité :

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

RÉSOLUTION 2017-56

Il est proposé par Mme Sylvie Faille, appuyé par Mme Estelle Muzzi et résolu à l'unanimité que soient achetées 40 jonquilles à 50.00\$ pour souligner la participation de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle au mois de la jonquille 2017 et que soit émis un don au montant de 50.00\$.

Présentation de la correspondance.

Ouverture de la période des questions par le président

- M. Michel Dubé intervient concernant les éoliennes.
- N'ayant pas d'autre intervention, le président clos la période de questions.

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit levée la session ordinaire du 6 mars 2017.

M. Robert Duteau
Maire

M. Daniel Striletsky
Directeur général, secrétaire-trésorier